



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association ORS-CREAI Normandie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association ORS-CREAI Normandie
3 Place Europe - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association ORS-CREAI Normandie

3 Place Europe - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ORS-CREAI Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORS-CREAI Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 16 juin 2026

KPMG SA



Thierry CHAMPION

Associé

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
ANC 2022-06

Dossier : CREAM - Association ORS-CREAM Normandie

En Euro
(Provisoire)

ACTIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2024 - 12/2024
Frais d'établissement - Total I	21 135,00	21 135,00		13 702,52
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 090 313,38	579 473,74	510 839,64	529 292,84
Autres immobilisations corporelles	77 717,50	72 094,82	5 622,68	9 190,73
Immobilisations financières				
Participations	2 081,25		2 081,25	2 093,09
Autres immobilisations financières	7 351,53		7 351,53	7 341,87
ACTIF IMMOBILISE - Total II	1 177 463,66	651 568,56	525 895,10	547 918,53
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	51 152,45		51 152,45	47 321,45
Autres créances	53 912,86		53 912,86	77 193,64
Charges constatées d'avance	11 171,53		11 171,53	18 390,67
Disponibilités	617 556,47		617 556,47	524 850,61
ACTIF CIRCULANT - Total III	733 793,31		733 793,31	667 756,37
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 932 391,97	672 703,56	1 259 688,41	1 229 377,42

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

ANC 2022-06

Dossier : CREAM - Association ORS-CREAM Normandie

En Euro
(Provisoire)

PASSIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	475 450,47	475 450,47
Ecart de réévaluation	110 030,08	113 424,32
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	169 068,51	165 674,27
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>169 068,51</i>	<i>165 674,27</i>
Report à nouveau	(247 120,83)	(195 879,77)
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	<i>(247 120,83)</i>	<i>(195 879,77)</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	29 079,50	(51 241,06)
Situation nette (sous total)	536 507,73	507 428,23
Subventions d'investissement	57 943,31	59 787,68
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	594 451,04	567 215,91
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	101 824,00	94 019,00
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	101 824,00	94 019,00
PROVISIONS		
Provisions pour charges	130 735,84	109 978,32
PROVISIONS - Total III	130 735,84	109 978,32
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	102 599,90	137 341,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 728,01	25 266,74
Dettes fiscales et sociales	275 603,62	292 338,52
Autres dettes	11 728,50	112,60
Produits constatés d'avance	8 017,50	3 105,00
DETTES - Total IV	432 677,53	458 164,19
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	1 259 688,41	1 229 377,42
(1) ACTIF - Fonds commercial : Dont droit au bail	0,00	0,00
(2) ACTIF - Immobilisations financières : Dont à moins d'un an (brut)	0,00	0,00
(3) ACTIF - Créances : Dont à plus d'un an (brut)	0,00	0,00
(4) PASSIF - Dettes : Dont à plus d'un an	0,00	0,00
Dont à moins d'un an	0,00	0,00
(5) PASSIF - Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,00	0,00
(6) PASSIF - Dont emprunts participatifs	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 060	1 565
Ventes de biens et services	311 061	256 090
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	311 061	256 090
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	871 249	841 543
Concours publics et subventions d'exploitation	837 445	810 712
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	33 804	30 831
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		7 875
Utilisations des fonds dédiés	94 019	39 540
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	45 260	39 780
Total I	1 323 649	1 186 393
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		-
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	178 442	172 009
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	71 692	66 175
Salaires	621 334	597 748
Cotisations sociales	255 045	255 300
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	37 983	40 550
Dotations aux provisions	20 758	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	101 824	92 819
Autres charges	9 685	8 282
Aides financières		
Autres charges	9 685	8 282
Total II	1 296 763	1 232 883
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	26 886	- 46 490
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10	10
Autres intérêts et produits assimilés	6 660	7 004
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	6 670	7 014
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 476	5 746
Différences négatives de change		
Valeur comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 476	5 746
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 194	1 268
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	29 080	- 45 222
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V	-	3 508
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	9 527
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	6 019
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	1 330 319	1 196 915
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 301 239	1 248 156
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	29 080	- 51 241



ASSOCIATION ORS-CREAI NORMANDIE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.25

Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 12 pages

Association ORS-CREAI Normandie 31.12.25

Table des matières

1. *Objet social*

2. *Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées*

3. *Faits majeurs*

3.1. Evènements principaux de l'exercice

3.2. Evènements post-clôture

3.3. Principes, règles et méthodes comptables

3.3.1. Principes généraux

3.3.2. Principales méthodes comptables

4. *Informations relatives au bilan*

4.1. Actif

4.1.1. Immobilisé

4.1.1.1. Règles

4.1.1.2. Immobilisations

4.1.1.3. Amortissements

4.1.2. Créances

4.1.3. Charges constatées d'avance

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

4.2.1.1. Subvention d'investissement

4.2.1.2. Apports sans droit de reprise

4.2.1.3. Ecart de réévaluation

4.2.1.4. Réserves

4.2.2. Fonds dédiés

4.2.3. Provisions pour risques et charges

4.2.3.1. Engagement retraite

4.2.4. Dettes

4.2.4.1. Emprunts

4.2.4.2. Dettes fournisseurs, fiscales et sociales

4.2.5. Produits constatés d'avance

5. *Informations relatives au compte de résultat*

5.1 Produits des activités annexes

6. *Autres informations*

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes :

7. *Ressources humaines*

7.1. Effectif

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts de l'association. Cette dernière poursuit un objectif d'intérêt général et « se donne pour objet de :

- 1) *Favoriser l'organisation de la réflexion et de la concertation entre tous les acteurs œuvrant dans les secteurs de l'action sociale, médicosociale et de la santé en Normandie. L'association peut à ce titre porter tout dispositif favorisant la coordination de ces mêmes acteurs, leur mise en réseau notamment par la capitalisation et la diffusion de leurs travaux (études, expériences de terrain, bonnes pratiques...).*
- 2) *Procéder, participer et valoriser des travaux d'observation, d'études, d'évaluation et de recherche pluridisciplinaires sur la situation sociale et sanitaire (santé et ses déterminants) de la population dans son ensemble et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité (situation de handicap, dépendance, mineurs ou majeurs sous protection...). L'association est un lieu indépendant de repérage et d'analyse des besoins sociaux, médico-sociaux et sanitaires, et d'étude des réponses à y apporter.*
- 3) *Assurer une fonction d'expertise, d'aide méthodologique, de soutien à la montée en compétences, de conseil et d'appui. Ces missions sont menées dans une perspective d'éclairage et d'aide à la décision pour les responsables des politiques publiques, les gestionnaires d'établissements et services sociaux, médicosociaux et de santé. Plus largement, elles s'exercent auprès de tout professionnel des champs social, médico-social et sanitaire, ainsi qu'auprès des usagers notamment organisés en association.*

Elle peut mettre à disposition ses locaux au profit d'autres structures associatives de manière exceptionnelle et temporaire. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Production et partage des connaissances sur les besoins des populations et les réponses existantes sur le territoire normand (études, publications thématiques...)
- Mise en réseau et en coopération des acteurs (groupes de travail en approche métier ou thématique, séminaires d'échanges)
- Appui, conseils et soutien à la montée en compétences des acteurs (missions techniques, formations)

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- **Activité de production et de partage des connaissances :** cette activité s'est exercée auprès de tous les acteurs œuvrant dans les secteurs de l'action sociale, médicosociale, de la santé et de la politique de la ville en Normandie.
- **Activité de mise en réseau et en coopération :** cette activité s'est exercée auprès des acteurs œuvrant dans les secteurs de l'action sociale, médicosociale, de la santé et de la politique de la ville en Normandie.
- **Activité d'appui, de conseils et de soutien à la montée en compétences :** auprès des acteurs œuvrant dans les secteurs de l'action sociale, médicosociale, de la santé et de la politique de la ville en Normandie.

3. Faits majeurs

3.1. Evènements principaux de l'exercice

Récupération d'indemnités journalières auprès de la CPAM pour un congé maternité.

Amortissement total des frais d'établissement.

Deux postes en tuilage sur la fonction assistance du groupe informatique impactant les charges de personnels de l'exercice 2025 et les produits associés à la convention ad hoc.

3.2. Evènements post-clôture

Néant.

3.3. Principes, règles et méthodes comptables

3.3.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicable au 1^{er} janvier 2025.

Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-I ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-I.

L'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N (cf. tableau ci-contre).

TABLEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRÉSENTATION SELON ANC 2022-06)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	12 307,00 €	Reclassés selon la nature de l'opération	Produits des activités annexes	12 307,00 €
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (En produits exceptionnels)	1 844,37 €	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	1 844,37 €
Charges constatées d'avance	11 171,53 €	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	11 171,53 €
Frais d'établissement	21 135,00 €	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	21 135,00 €

3.3.2. Principales méthodes comptables

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs aux actifs, amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composant significatif ou de composant pouvant avoir un impact significatif.

Les composants sont significatifs s'ils remplissent les deux conditions suivantes :

- Leur valeur est importante par rapport à l'actif principal,
- Leur durée de vie diffère de façon importante avec celle de l'actif principal.

4. Informations relatives au bilan

4.1. Actif

4.1.1. Immobilisé

4.1.1.1. Règles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

En outre, peuvent sur option être incorporés au coût d'entrée :

- Les droits de mutations, honoraires ou commission et frais d'actes
- Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations.

Il est précisé que cette option n'a pas été retenue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.1.2. Immobilisations

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	10 à 50 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

Immobilisations	Immobilisations au 1 ^{er} janvier 2025	Acquisitions de l'Exercice 2025	Diminution Résultant des Sorties Exercice 2025	Immobilisations au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement	21 135			21 135
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.				
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains				
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
213 Constructions sur sol propre	1 090 313			1 090 313
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations, matériel et outillage techniques				
218 Autres immobilisations corporelles	81 706	2 259	6 248	77 717
Dont Mobilier (2184)	25 283			25 283
Dont Matériel de bureau (2183)	56 423	2 259	6 248	52 434
TOTAL GENERAL	1 193 154	2 259	6 248	1 189 165

4.1.1.3. Amortissements

Amortissements	Amortissements cumulés 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Diminution Résultant des Sorties Exercice 2025	Amortissements Cumulés 2025
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 - Frais d'établissement	7 433	13 703		21 135
2803 - Frais de recherche et de développement				
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.				
2806 - Droit au bail				
2807 - Fonds commercial (établissements privés)				
2808 - Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 - Terrains				
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 - Constructions sur sol propre	561 021	18 453	0	579 474
2814 - Constructions sur sol d'autrui				
2815 - Installations, matériel et outillage techniques				
2818 - Autres immobilisations corporelles	72 516	5 827	6 248	72 095
28182 - dont matériel de transport				
28183 - dont matériel de bureau	25 283			25 283
- dont matériel informatique	47 232	5 827	6 248	46 812
TOTAL GENERAL	640 970	37 983	6 248	672 704

4.1.2. Créances

Libellé	Montant brut 2025
CREANCES	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations	2 081
Prêts	
Autres immobilisations financières	7 352
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés	51 152
Créances fournisseurs	1 220
Autres créances clients	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150
Etat et autres collectivités publiques	52 543
Autres	
Charges constatées d'avance	11 172
TOTAL CREANCES	125 670

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances de l'actif immobilisé :

Les créances rattachées à des participations correspondent à l'emprunt contracté auprès du crédit coopératif. Les autres immobilisations financières sont des cautions liées au crédit coopératif et les intérêts de la carte TOTAL.

Créances de l'actif circulant :

Le montant des créances clients et comptes rattachés total s'élèvent à 51 152,45 € de factures clients.

Les créances de sécurité sociale et autres organismes sociaux sont des indemnités journalières à recevoir de la CPAM pour 150,36 €.

En ce qui concerne l'Etat et autres collectivités publiques, les 52 542,50 € correspondent au solde de la subvention du Conseil Régional pour un montant de 30 000 €, un solde de 6 667,50 € correspondant à la subvention CAF et un solde de 15 875 € correspondant à la subvention DRAJES – Animation volontaire (Etude finalisée en 2025 et publiée en janvier 2026).

4.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des factures diverses d'exploitation pour un montant total de 11 171,53 €.

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	475 450			475 450
Ecart de réévaluation				
Réserves	165 674	3 394		169 069
Report à nouveau	- 195 880	- 51 241		- 247 121
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 51 241			29 080
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation	113 424		3 394	110 030
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	59 788		1 844	57 943
Provisions réglementées				
TOTAL GENERAL	567 215	- 47 847	5 238	594 451

4.2.1.1. Subvention d'investissement

La Région a accordé au CREAL une subvention d'investissement de 131.740 euros en 2007 pour financer l'acquisition de l'immeuble Robert Schuman à Hérouville Saint-Clair (valeur de 651 k€). Comptablement cette subvention d'investissement est rapportée au résultat linéairement sur une durée de 50 ans tandis que les bâtiments sont amortis de la manière suivante :

- Gros œuvre pour 456 K€ amortis sur 50 ans en mode linéaire ;
- Autres composants de l'immeuble amortis sur 10 ans en mode linéaire.

4.2.1.2. Apports sans droit de reprise

Apport de l'ORS et du Groupement : 101 613 €
 Apport du CREAL : 373 837 €

4.2.1.3. Ecart de réévaluation

Lors de la fusion-absorption, le patrimoine de l'ORS a été comptabilisé selon sa valeur réelle à la date de la fusion. La valeur de l'immeuble ORS a été estimée par le notaire à 310.000 euros contre une valeur nette comptable au 31/12/2016 de 172.816 euros. La réévaluation de cet immeuble a été enregistrée au 1^{er} janvier 2017 pour une valeur de 137.184 euros.

4.2.1.4. Réserves

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Réserves affectées à l'investissement				
Réserves de trésorerie				
Réserves de compensation des déficits d'exploitation				
Réserves de compensation des charges d'amortissement				
Autres réserves	165 674	3 394		169 069
TOTAL RESERVES	165 674	3 394		169 069

4.2.2. Fonds dédiés

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
ARS – ORDQ	12 700		12 700		0
ARS – Appui à la transformation de l'offre	8 890		8 890		0
CAF		14 605			14 605
DDETS61 – Observatoire PV de l'Orne	10 104		10 104		0
DREETS – MJPM – DPF		19 850			19 850
DRAJES – Animation volontaire	13 335		13 335		0
ARS – Renforcement des éléments d'observation PRSE4	5 080		5 080		0
DREETS – Action en direction des employeurs d'adultes relais		5 934			5 934
ARS – Aide au diagnostic local santé environnement PRSE4	7 620		7 620		0
DREETS – Mise en œuvre du schéma (Falc, pairaidance, situations complexes)		34 290			34 290
Préfet Orne – Observatoire politique de la ville ornais		7 365			7 365
ARS – Scolarisation PH	7 550		7 550		0
DREETS – Schéma mandataire : refonte du site Internet		8 730			8 730
DREETS – Etude Mobilités résidentielles avec l'Insee		5 000			5 000
DDEETS 50 – Webinaire évaluation des contrats de ville		2 000			2 000
ARS – Addictions	12 700		12 700		0
DREETS via ARS – Autre chantier schéma mandataire	16 040		16 040		0
DREETS – Action complémentaire CDCA		4 050			4 050
Total	94 019	101 824	94 019		101 824

4.2.3. Provisions pour risques et charges

4.2.3.1. Engagement retraite

En application à la convention collective en vigueur, l'association est tenue de verser à tout salarié partant en retraite, une indemnité de départ calculée en fonction de son ancienneté.

Après 10 ans	1 mois
Après 15 ans	3 mois
Après 25 ans	6 mois

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)	109 978	20 758	0	130 736
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158 - Autres provisions pour charges				
TOTAL GENERAL	109 978	20 758	0	130 736

La méthode utilisée est basée sur l'indemnité réellement due au moment du départ à la retraite de chacun des salariés (64 ans), proratisée par le nombre d'années restant à effectuer.

L'évaluation de ces engagements a été effectuée à la date de clôture selon la méthode rétrospective en droits proratisés temporis et selon les hypothèses suivantes :

Age estimé de départ volontaire à la retraite	64 ans
Taux de charges sociales	52,20 %

4.2.4. Dettes

4.2.4.1. Emprunts

Libellé emprunt	Date	Durée	Montant initial	Capital début	Remb. Capital	Capital fin	- 1 An	Entre 1 et 5 Ans	+ 5 Ans
Emprunt CREAL	25/01/2007	258M	560 000	136 398	34 503	101 895	35 833	66 062	

4.2.4.2. Dettes fournisseurs, fiscales et sociales

Libellé	Montant brut 2025
DETTES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	102 600
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 728
Personnel et comptes rattachés	144 077
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 176
Etat et autres collectivités publiques	18 350
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	11 728
Produits constatés d'avance	8 017
TOTAL DETTES	432 676

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Factures fournisseurs 19 528,77 €
- Factures non parvenues : 15 199,24 €

Personnel et comptes rattachés :

- Budget fonctionnement CSE : 3 450,45 €
- Chèques vacances : 2 832,27 €
- Provision pour congés payés : 137 794,24 €

Sécurité sociale et autres organismes sociaux :

- URSSAF : 25 791,06 €
- Mutuelle : 1 183,50 €
- Prévoyance : 4 352,01 €
- Retraite : 8 765,09 €
- Charges sur congés payés : 71 924,27 €
- IJ Prévoyance CHORUM : 1 160,49 €

Ces dettes correspondent à des charges du mois de décembre 2025 prélevées en janvier 2026 par le biais de la DSN auxquelles s'ajoutent les charges sur provision pour congés payés pour 71 924,27 €.

Etat et autres collectivités publiques :

- Prélèvement à la source décembre 2025 : 1 998,24 €
- Taxe sur salaires du 4^e trimestre 2025 : 11 588 €
- Participation de l'employeur à la formation continue : 4 764 €

4.2.5. Produits constatés d'avance

Libellé	Exploitation
ADSEAM – Accompagnement pour l'élaboration du projet d'établissement de la MAS	1 587
Association médico-éducative Rouennaise – Promouvoir la bientraitance	1 350
ADVOCACY – Accompagnement pour l'élaboration du projet associatif	5 080
Total	8 017

5. Informations relatives au compte de résultat

5.1. Produits des activités annexes

Libellé	Montant
Formations	12 307
Indemnités journalières sécurité sociale, prévoyance	
Divers	
Total	12 307

6. Autres informations

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes :

Libellé	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 612
Total	6 612

7. Ressources humaines

7.1. Effectif

L'effectif moyen de l'association ORS-CREAI Normandie était de 13,60 en 2024 et de 15,60 en 2025.